Nations Unies S/PV.7994



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7994e séance
Vendredi 30 juin 2017, à 10 h 40
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	Mme Schoulgin-Nyoni
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti du 22 au 24 juin 2017

17-19247 (F)





La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée en Haïti du 22 au 24 juin 2017

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du représentant de l'État plurinational de Bolivie, qui a mené la mission du Conseil de sécurité en Haïti du 22 au 24 juin.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Le Conseil de sécurité s'est rendu en République d'Haïti du 22 au 24 juin dans le cadre d'une mission officielle menée par la Bolivie en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de juin. Les objectifs de cette visite étaient de réaffirmer l'appui du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple haïtiens afin de contribuer à la stabilité et au développement du pays; de procéder à un examen de l'application de la résolution 2350 (2017), l'accent étant mis sur la fin de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la transition vers la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH); et de déterminer les éléments nécessaires à la bonne exécution du mandat de la MINUJUSTH.

La visite s'est déroulée sur trois jours. Toutes les réunions se sont tenues à Port-au-Prince. Le premier jour, le Conseil de sécurité a rencontré quatre interlocuteurs. La première réunion a eu lieu avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSTAH, Mme Sandra Honoré, ainsi que son équipe. Mme Honoré a souhaité la bienvenue à la mission et a présenté les progrès réalisés en vue de la fermeture de la MINUSTAH et les préparatifs de la transition vers la MINUJUSTH.

La deuxième réunion du Conseil s'est tenue avec S. E. le Président de la République d'Haïti, M. Jovenel Moïse, et les membres de son gouvernement. Le Président Moïse a décrit la vision de son gouvernement pour faire face aux principaux défis auxquels son pays est confronté, mettant en exergue la Caravane du changement et le programme législatif commun. Il a expressément manifesté le souhait que la MINUJUSTH relève du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, au lieu du Chapitre VII. Il a déploré la situation liée au choléra et a exprimé son soutien à la nouvelle approche de l'ONU. Il s'est également dit préoccupé par le bien-être des enfants orphelins et par les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

La troisième réunion a eu lieu avec les responsables de l'équipe des Nations Unies en Haïti. Ces derniers ont indiqué que l'ONU avait l'occasion de se concentrer sur la décentralisation, l'état de droit, l'agriculture et l'éducation. Le premier jour de la visite s'est terminé par une réunion avec le corps diplomatique, au cours de laquelle les nombreux défis et besoins complexes auxquels le pays doit faire face ont été passés en revue.

Le deuxième jour, nous avons eu six réunions. Nous avons d'abord rencontré le Conseil supérieur de la police nationale, placé sous l'autorité du Premier Ministre, M. Jack Guy Lafontant, qui a remercié le Conseil de sécurité de sa visite et réaffirmé l'attachement de son gouvernement à la professionnalisation de la police. Un autre membre éminent du Conseil supérieur de la police nationale, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti, M. Michel-Ange Gédéon, a passé en revue les progrès réalisés par la police et les difficultés auxquelles elle fait face, et a présenté les priorités de son institution qui sont contenues dans le plan de développement stratégique pour la période 2017-2020.

Après cette réunion, nous avons rendu hommage aux victimes et aux personnes touchées par le tremblement de terre de 2010. Dans le cadre de la deuxième réunion du 23 juin, nous avons rencontré les principaux responsables de l'Assemblée nationale et des commissions justice, sécurité publique, droits de l'homme, réforme constitutionnelle, éthique et anti-corruption.

Les députés ont remercié l'ONU de son appui à la stabilisation du pays depuis la création de la MINUSTAH en 2004. Ils ont demandé que la nouvelle Mission soit placée sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Ils ont passé en revue le programme législatif commun, mettant l'accent sur les initiatives parlementaires en cours et le processus de révision constitutionnelle. Enfin, ils nous ont expliqué les difficultés auxquelles se heurtent les femmes en matière d'égalité des sexes et d'exercice de leurs droits.

Après cela, nous avons rencontré des représentants de la société civile et du secteur privé. Lors de la réunion avec la société civile, il a été question de l'accès à la justice et de l'impunité ainsi que de l'inadéquation de la réponse à l'épidémie de choléra. Les représentants de la société civile ont mentionné la nécessité d'évaluer le travail réalisé par la MINUSTAH en lien avec l'état de droit. Lors de la réunion avec le secteur privé, l'accent a été mis sur les besoins de développement économique d'Haïti, ainsi que sur les liens entre le renforcement du système judiciaire, la promotion de l'investissement et la création d'emplois. Les représentants du secteur privé ont également indiqué qu'il conviendrait de déployer la MINUJUSTH au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies afin d'améliorer l'image internationale d'Haïti et d'attirer davantage d'investissements.

La cinquième réunion que nous avons eue s'est tenue avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Au cours de cette réunion, les membres du Conseil se sont penchés sur les diverses difficultés rencontrées par l'appareil judiciaire et la nécessité de moderniser le système grâce à un accès aux technologies appropriées.

La sixième et dernière réunion de la journée a eu lieu avec les représentants de l'Office de la protection du citoyen, l'Unité centrale de renseignements financiers et la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, entités nationales de responsabilisation et de garantie. Les trois entités ont demandé l'appui technique et financier de la future MINUJUSTH, ainsi qu'un soutien à la réforme de la législation et de la procédure pénales.

Le troisième et dernier jour de la visite, nous nous sommes rendus dans un des camps des unités de police constituées. Le chef de la police, M. Georges-Pierre Monchotte, a détaillé l'appui que l'ONU fournit à la Police nationale d'Haïti. Après cette visite, le Conseil a salué le travail des commandants des pays fournisseurs de contingents et de forces de police.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la mission du Conseil de sécurité en Haïti a été couronnée de succès grâce à la grande quantité d'informations obtenues de première main dans le cadre de nos réunions, ce qui nous a permis de mieux comprendre les défis, les préoccupations et les attentes des Haïtiens vis-à-vis de la fermeture de la MINUSTAH et de la transition vers la nouvelle mission, la MINUJUSTH. Les informations recueillies seront d'une grande utilité pour définir avec plus de précision les modalités de la mise en œuvre de cette nouvelle mission.

Le Conseil de sécurité a été informé par différents interlocuteurs des préoccupations existantes et de la nécessité de faire face à l'épidémie de choléra, ainsi que des inquiétudes suscitées par les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le problème du choléra a été évoqué à chaque réunion en tant que grave préoccupation qui exige toute notre attention. De l'avis de nombreux membres du Conseil de sécurité, Haïti se trouve dans une situation politique stable, ce qui lui donne la possibilité de mettre en œuvre les réformes dont le pays a besoin pour relever les défis en matière d'état de droit, de réforme du secteur de la justice, de fourniture de services de base tels que les soins de santé et l'éducation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'amélioration des niveaux de collecte de l'impôt, de croissance économique, de promotion de l'investissement et de création d'emplois afin d'assurer son développement durable.

Les membres du Conseil ont tous exprimé leur appui à la nouvelle approche du Secrétaire général visant à résoudre le problème du choléra en Haïti.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à la mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités et pour leur appui.

La séance est levée à 10 h 50.